



ÉDITORIAL

La France prise en otage

La France est soumise à une dictature des minorités : des syndicats en perte de vitesse et des « associations » qui veulent dicter leur loi. Plus de trains, plus d'avions, plus d'essence, les ports bloqués, des lycées incendiés ou dégradés, des magasins pillés. Ils s'en prennent aussi à l'énergie : occupation des raffineries, approvisionnements incertains en carburant et en fuel domestique : « sous prétexte de lutter contre une réforme des retraites que tout le monde s'accordait à juger indispensable voilà quelques mois encore, les apprentis sorciers syndicaux ont livré la France au désordre. »

Comme d'habitude, ceux qui refusent d'abandonner leurs petits privilèges prennent en otage la population. Les gros bataillons des grévistes et des manifestants sont fournis par les catégories de la population les moins concernées par la réforme : les bénéficiaires des régimes spéciaux, qui ne partiront pas à 62 ans, mais à 52 ou 57, en 2023 seulement!

Le cynisme est poussé à son comble quand on lance dans la rue des lycéens désinformés et irresponsables, qui « jouent à la manif » sans savoir que, dans quelques années, ils paieront au prix fort les retraites-grandes vacances de ceux qui les manipulent aujourd'hui. « Cela, les jeunes l'ignorent, mais pas ceux qui les utilisent et qui leur laisseront en héritage des régimes de retraite déséquilibrés et une dette publique colossale!» Il s'agit bien d'organiser une paralysie du pays.

Après l'affaire du drapeau de Nice, après les paroles de « chansons » insultant le pays, voici le livre de Saïd Bouamama, « Nique la France » qui vient de paraître chez Z.E.P. et qui est en vente dans toutes nos librairies. Le silence assourdissant des élus de tous bords montre bien que cette république n'a plus de ressort, elle subit. Elle a peur. Peur de ces « associations » comme le MRAP, la LICRA, SOS Racisme et autres qui empêchent toute confrontation d'idée sur ces sujets provoquant une auto-censure des hommes, des médias, des responsables politiques. Imaginons un instant, un Français faisant paraître en Algérie ou en France un livre « Nique l'Algérie ». Dans le premier cas, il serait condamné à mort, dans le second, les « associations » monteraient au créneau et il se retrouverait en prison pour incitation à la haine raciale.

Il s'agit bien de paralyser les institutions qui ne peuvent plus jouer leur rôle. Il s'agit bien de désorganiser la France.





Cette jeunesse sans idéal

Depuis quelques jours, et suite à l'appel de Ségolène Royal, les collégiens et lycéens sont descendus dans la rue pour manifester leur désaccord avec la réforme des retraites du gouvernement. Poubelles incendiées, slogans imbéciles vociférés avec un panurgisme déprimant, collèges et lycées fermés de force, la jeunesse de France montre un visage morose, sans repères et sans fondements. Où est-il le temps où Kipling écrivait « Si tu sais méditer, observer et connaître sans jamais devenir sceptique ou destructeur, si tu peux être dur sans jamais être en rage, si tu peux être brave et jamais imprudent, si tu sais être bon, si tu sais être sage sans être moral ni pédant... » ?

La jeunesse de France est à l'image de la société, de cette perte flagrante de tout repère et de l'individualisme profond qui ronge notre société. Où est la jeunesse dans cette violence gratuite, sans fondements ni excuses ? Dans ces vitrines brisées, dans ces commerçants innocents brutalisés, dans ce collège incendié ?

Le général Mac Arthur disait : « La jeunesse n'est pas une période de la vie. Elle est un état d'esprit, un effet de volonté, une qualité d'imagination, une intensité d'émotion, une victoire du courage sur la timidité, un goût de l'aventure sur l'amour du confort. » Les lycéens et collégiens qui défilent dans la rue ont perdu cette jeunesse, cette volonté d'espoir et de justice, cette indépendance d'esprit et ce courage propre aux héros. Bêtement, ils suivent ces manifestations sans comprendre pourquoi ils sont dans la rue, tels des moutons de Panurge.

Rechercher tous les moyens d'esquiver l'école, privilégier la violence et l'abrutissement à la sagesse et à la connaissance, voilà les citoyens de demain. Arrêtons les frais! Ces « jeunes », attirés par la retraite avant même d'avoir commencé à travailler, bloquent les rues, abusent de violences sur des commerçants et empêchent la France d'avancer! Voilà le véritable problème actuel: les jeunes n'ont plus d'idéaux. L'oisiveté, la paresse et l'arrivisme ont pris la place de l'abnégation, du courage et du service. La retraite n'est plus une étape de la vie: elle est un but à atteindre...

Retrouvons une véritable jeunesse, par la connaissance et l'histoire, en leur montrant de vrais héros de leur âge : les cadets de Saumur par exemple, qui donnèrent leurs vies pour protéger la France. De même, ces jeunes scouts morts pour leur idéal pendant la Seconde Guerre mondiale, massacrés pour leur amour de la Patrie! Donnons des idéaux à nos enfants, donnons-leur des exemples, de l'espérance! Arrêtons ce pourrissement et cette décrépitude de la jeunesse!

« Si un jour, quel que soit votre âge, votre coeur était mordu par le pessimisme, torturé par l'égoïsme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard. »



Prospectives Royalistes de l'Ouest



L'affaire Galinier

Le 5 août, dans un petit village de l'Hérault, M. René Galinier tire sur deux cambrioleuses qui étaient en train de dévaliser sa maison. Interpellé et mis en examen pour « tentative d'homicide », ce septuagénaire en retraite a été relaxé et libéré récemment, avec malgré tout l'interdiction de retourner dans son village. Cette affaire n'est pas un épiphénomène ou un acte isolé : elle est représentative de deux problèmes profonds de la société : l'abandon politique de toute sécurité et l'inégalité devant la loi.

L'inégalité devant la loi dans cette affaire, et l'inversement des rôles qui en résulte sont indubitablement liés à l'ethnie à laquelle appartienne les cambrioleuses. Dans cette affaire, il est navrant de remarquer à quel point les cambrioleuses sont considérées comme des victimes innocentes, et non comme des hors-la-loi. C'est pourtant un point essentiel de cette affaire : les cambrioleuses tombent sous le coup des articles 226-4 et 311 du Code pénal, elles ne doivent donc pas être considérées comme innocentes au moment des faits. Cette soustraction à la Loi montre bien l'inégalité flagrante entre les protagonistes : la victime devient hors la loi, les hors-la-loi deviennent victimes. La peur de représailles ethniques a repoussé par deux fois la libération de M. Galinier : « Une mise en liberté pourrait aussi susciter l'incompréhension dans l'ethnie d'origine des victimes et faire craindre des représailles à l'égard du mis en examen ». Il eut mieux valu pour M. Galinier de tirer sur des Alsaciens!

Le reproche que l'on peut faire à M. Galinier est la démesure de la réplique. Selon l'article 122-5 du Code pénal « N'est pas pénalement responsable la personne qui, pour interrompre l'exécution d'un crime ou d'un délit contre un bien, accomplit un acte de défense, autre qu'un homicide volontaire, lorsque cet acte est strictement nécessaire au but poursuivi dès lors que les moyens employés sont **proportionnés à la gravité de l'infraction.** » Il faut donc déterminer les moyens mis à disposition d'un septuagénaire pour empêcher sa maison d'être cambriolée par deux personnes jeunes... Et malheureusement, peu de solutions peuvent apparaître recevables, et surtout pas la force physique!

C'est là que le deuxième problème intervient : l'abandon de toute politique de sécurité de l'État. M. Galinier n'aurait jamais dû faire justice seul : la police aurait dû s'en occuper. Malheureusement, force est de constater que les effectifs de polices diminuent, que les moyens mis à leur disposition sont souvent obsolètes ou inefficaces, et surtout le manque de soutien judiciaire. La deuxième fonction régalienne de l'État lui préconise « d'assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre public » : l'État, en ôtant progressivement tous les moyens aux forces de

police et de gendarmerie, abandonne clairement cette fonction. Faiblesse, manque cruel de courage politique ou tout simplement par pur désintérêt, les politiciens actuels se préoccupent plus de débattre comme des enfants à l'Assemblée nationale que de s'occuper de la violence et l'insécurité en France.

Au-delà de cette affaire, c'est l'incompétence de l'État qui doit être dénoncée : par leur faiblesse et leur manque de courage, les politiciens abandonnent clairement le domaine de la sécurité, laissant les Français se débrouiller pour se défendre. M. Galinier a certes répondu avec une certaine démesure qui doit être dénoncée, mais il faut prendre en compte toutes les données : si M. Galinier avait confiance en l'État et la police, il aurait sûrement agi autrement. Revaloriser la police, augmenter les effectifs et les moyens, perfectionner les contrôles et mettre en place une réelle égalité devant la loi, voilà quelques propositions que pourrait faire l'État! Mais en attendant cette prise de conscience, il y aura malheureusement d'autres « Papy Galinier »...

La crise économique : pas pour tout le monde

Depuis la fameuse crise des prêts hypothécaires à risque (subprimes) de l'été 2007, les pays connaissent les uns après les autres des politiques de rigueur plus ou moins extrêmes selon l'état de délabrement de l'économie du pays. La France a été relativement épargnée lors des années 2007-2008, mais a reçu une grande baffe économique au cours de l'année 2009. Récession, chômage en hausse, prix du pétrole et des produits agricoles qui explose, rigueur budgétaire internationale... Le quotidien des Français a bien changé depuis quelques années !

Au moment de la crise économique, de nombreux économistes se sont penchés sur cette éternelle question : pourquoi ? Et nombre d'entre eux ont remis en cause cette thèse de l'idéale « main invisible », une auto-régulation du marché, préservé de l'ingérence des États. Pendant un moment, le Français moyen a cru à un changement économique radical : passer d'un économie chrématistique (le but est de maximiser les profits au détriment du reste) à une économie normale (le but est d'assurer l'apport des biens et des services aux individus au détriment des profits).

Force est de constater que le système de 2007 est toujours en place, et une nouvelle crise pourrait se profiler au loin (Foreclosure Gate)... La crise économique n'a pas fait chuter tous les individus dans la pauvreté : **elle a creusé l'écart entre les plus riches et les plus pauvres.** Par exemple, depuis quelques jours, le conducteur français peut se plaindre : l'essence n'a jamais été aussi chère depuis des lustres, et bien des Français



tirent sur la corde pour pouvoir aller travailler. En même temps, Total annonce des bénéfices en hausse de 36 % au 3° trimestre 2010, portant ce chiffre à 2,55 milliards d'euros. De même, Exxon Mobil, le leader groupe pétrolier mondial, annonce jeudi 28 octobre 2010 des bénéfices records pour la même période : 7,35 milliards de dollars !

Les acteurs pétroliers ne sont pas les seuls à en profiter : Procter & Gamble (groupe comprenant Gillette, Pampers notamment) réalise 3,08 milliards de bénéfices trimestriels ! Areva, l'un des plus grands fournisseurs d'énergie au monde, vient d'augmenter son chiffre d'affaires de 6,1 % ! Le plus grand exemple d'hypocrisie notable est le cas du groupe Molex qui refuse de financer le plan social de son usine de Haute-Garonne, mais qui annonce des bénéfices records dans le même temps (plus de 75 millions de dollars)...Pour compléter le tout, les Français comprendront les multiples augmentations des prix de billets de train après l'annonce de la hausse du chiffre d'affaires de la SNCF de... 24 % sur les neuf premiers mois de 2010.

Voilà le problème de notre système économique : il n'est basé sur aucune valeur morale, ni sur la volonté du bien commun. La maximisation des profits demeure le seul et unique objectif! C'est là qu'une véritable moralisation de notre système économique est importante : arrêter de creuser l'écart entre les pauvres et les riches, stopper cette course aux profits et permettre à chaque individu d'avoir un accès aux principaux produits : nourriture, etc. Il faut dénoncer cette hypocrisie du système, mais aussi agir! Ne soyons pas des « Sarkozy » qui condamnent des « patrons voleurs » et qui se payent des jets privés à 180 millions d'euros!



La France et la corruption

Le 26 octobre 2010, à Berlin, l'ONG Transparency International a publié son rapport annuel sur l'état de la corruption dans le monde. Notés de 0 (les plus corrompus) à 10 (les plus intègres), les États sont triés selon leur IPC: Indice de Perception de la Corruption. Le bilan de cette année 2010 est décevant: sur les 178 pays notés, plus de 75 % de ceux-ci ont une note inférieure à 5. La corruption est donc une réalité tangible dans plus de 120 pays... Et la France dans tout cela? Peu brillante... 25e place avec une note de 6.8, une place en moins qu'en 2009, la France n'est pas un pays intègre aux yeux du monde...

Un rapport fondé sur une donnée aussi volatile n'a qu'une pertinence relative. Cependant, il faut comprendre que la note accordée aux pays est une **tendance** à la corruption, une relative facilité des dirigeants de pouvoir abuser du pouvoir qu'ils ont. Il faut donc extraire un point essentiel de cette étude internationale : la corruption au sein de la France grandit grâce à la perversion des institutions, qui ne remplissent plus leur rôle.

Les institutions doivent être les remparts contre la corruption du gouvernement, qu'il soit républicain, parlementaire ou royaliste. Par le biais de contrôles réguliers, de contraintes judiciaires et législatives, les institutions doivent être les garantes de l'intégrité du gouvernement, des élus et des dirigeants. Or, force est de constater qu'en France, les institutions ne réalisent plus ce contrôle des élus : il en résulte une inexorable multiplication des abus de pouvoir, des fraudes à gogo et autres infractions! « Les institutions doivent être la garantie du peuple contre la corruption du gouvernement » disait Saint Just...

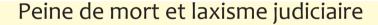
Les actes odieux d'abus de pouvoir se multiplient, dénoncés par quelques médias quelque peu courageux et surtout, indépendants. Angolagate, attentat de Karachi, Affaire Woerth-Bettencourt, les cigares de Christian Blanc, les petits plaisirs d'Alain Joyandet, scandale des décorations, sans parler des hôtels de luxe de Christian Estrosi! L'intérêt privé a-t-il fini de remplacer l'intérêt public? L'arrivisme et l'égoïsme régissent-ils la politique républicaine d'aujourd'hui?

La justice française n'est plus indépendante aujourd'hui en France, à l'instar des médias. Le rapport de Transparency International met en avant les dérives politiques: « le projet de suppression du juge d'instruction et la nomination contestée d'un certain nombre de procureurs conduisent les observateurs internationaux à s'interroger sur l'indépendance et les moyens d'action de la justice française pour mener à bien des enquêtes dans des dossiers politico-financiers sensibles. » De même, il faut noter que la France est censée avoir mis en application depuis le 29 septembre 2000 les recommandations anti-corruption de la Convention sur la Lutte

Prospectives Royalistes de l'Ouest

contre la Corruption des Agents Publics. Daniel Lebègue, président de TI France dénonce : « Par ailleurs, dix ans après la ratification par la France de la Convention OCDE, la justice française n'a conduit à son terme presque aucune des procédures engagées pour corruption d'agent public étranger, ni prononcé de condamnation. »

Arrêtons de nous voiler la face. Les institutions françaises doivent retrouver leur indépendance, redorer leur blason : la justice doit retrouver son indépendance et un véritable contrôle des dirigeants et des élus français. Les sentences rendues doivent être exemplaires ! La corruption et les abus de pouvoir doivent être combattus avec la plus grande âpreté et condamnés avec la plus grande fermeté!



Teresa Lewis, Américaine de 41 ans, a été exécutée par injection létale à 21h13 le jeudi 23 septembre de cette année. L'exécution de cette dame à la limite de la maladie mentale relance l'éternel débat sur la légitimité de la peine de mort, toujours en vigueur dans quelques pays comme les États-Unis. En France, la peine de mort fut abolie en 1981 ce qui fait de la France le dernier pays a avoir appliqué la «peine capitale». Prévue pour les actes « abominables » tels que les meurtres d'enfants avec circonstances aggravantes (par exemple Jérôme Carrein), elle ne fut que très rarement appliquée (5 exécutions en 18 ans)

Il ne s'agit pas ici de résoudre ce débat sensible : il s'agit de dénoncer l'absence de possibilité de débattre, comme nous avons pu le voir avec l'affaire Éric Zemmour ! Il faut dénoncer ce totalitarisme des esprits, en ouvrant le débat sur le problème induit par l'absence de condamnation réellement coercitive : la perpétuité réelle n'existe plus, les violeurs sont relâchés au bout de quelques années de prison, les infanticides se soldent par 4 années de prison (affaire Courjaut), etc.

L'abolition de la peine de mort a été la porte ouverte à une véritable déliquescence de la justice, un « laisser-faire » généralisé qui conduit aujourd'hui à de véritables catastrophes qui auraient pu être évitées... L'affaire Anne-Lorraine Schmitt, cette jeune femme poignardée à de nombreuses reprises par un violeur multirécidiviste qui venait d'être relâché, peut être prise comme exemple : si cet homme avait réellement accompli sa peine de prison, cette jeune femme serait encore en vie. Mr Philippe Schmitt, père de la victime, se bat aujourd'hui pour éviter que ces actes horribles recommencent. Hélas, l'exemple de la joggeuse



de Marcq-en-Baroeul tuée par un récidiviste relâché, montre encore une fois les dangers du laxisme judiciaire actuel. La peine de mort, et à plus forte raison, toutes les sanctions réellement coercitives sont passées à la trappe, sous prétexte des « droits de l'homme », dogme dangereux, car extrêmement vague : on oublie la victime et les souffrances qu'elle a endurées... Il faut donc revenir à la base de la justice : permettre une vie commune en faisant respecter la Loi, en condamnant avec fermeté les écarts de conduite et en empêchant ces mêmes dérives de se reproduire. Notre justice actuelle ne peut plus garantir une véritable vie commune : certains actes sont « oubliés » (actes de vandalisme antichrétiens, etc.) ou tout simplement occultes (racisme anti-blanc par exemple).

Arrêtons cet « ersatz » de justice : des peines réellement coercitives doivent être mises en place pour empêcher les récidives dramatiques! La perpétuité réelle doit être rétablie pour les condamnés les plus dangereux pour la société! Si ces condamnations sont réellement appliquées, rétablir la peine de mort deviendra inutile : certaines sentences coercitives peuvent être bien plus efficaces que la menace de mort.

La justice ne peut être qu'intransigeante et la même pour tous : tout manquement à cette règle la rend obsolète.